



## 1. Identification

<b>Nom du produit</b>	WAXY
<b>Code du produit</b>	AEWAXY425GDZ
<b>Autres moyens d'identification</b>	WAXY, aérosol. Cette fiche FDS n'est pas pour le produit en format liquide.
<b>Usage recommandé et restriction d'utilisation</b>	Protection anticorrosion, longue durée.
<b>Fabricant</b>	<p>AEROCHEM Inc. 5977, autoroute Transcanadienne Pointe-Claire, QC H9R 1C1 Canada</p> <p>Informations générales : 1-888-592-5837</p> <p>www.aerochem.ca info@aerochem.ca</p>
<b>Numéro de téléphone en cas d'urgence</b>	<p>Centre antipoison du Québec : 1-800-463-5060 (sans frais au QC) Centre antipoison de l'Ontario et du Manitoba : 1-800-268-9017 ou 419-813-5900 BC Drug and Poison Information Centre : 1-800-567-8911 (sans frais en CB) ou contacter directement le Centre Antipoison de la province ou du territoire où vous habitez. INFOTRAC® : 1-800-535-5053 Appels internationaux à frais virés : 1-352-323-3500 24 heures/jour, 7 jours/semaine (pour le transport)</p>

## 2. Identification des dangers

<b>Résumé</b>	<p><b>AÉROSOL INFLAMMABLE!</b> Contenu sous pression, ne pas percer, couper, chauffer ou jeter le contenant dans les flammes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche de données de sécurité (FDS). Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.</p>
<b>SIMDUT 2015/OSHA HCS 2012/SGH</b>	
<p>Aérosols inflammables (Catégorie 1) Irritation cutanée (Catégorie 2) Toxicité pour la reproduction (Catégories 2) Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique, Effets narcotiques (Catégorie 3) Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée (Catégorie 1) Danger par aspiration (Catégorie 1)</p>	
 <p><b>Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification :</b> Danger aigu pour le milieu aquatique (Catégorie 2). Danger à long terme pour le milieu aquatique (Catégorie 2)</p>	
<b>DANGER</b>	
H222 : Aérosol extrêmement inflammable	
H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur	
H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires	

H315 : Provoque une irritation cutanée  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges  
H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme  
P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.  
P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P260 : Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards et les aérosols.  
P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.  
P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P301+P310+P331 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un CENTRE ANTIPOISON. NE PAS faire vomir.  
P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P304+P340+P312 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P321 : Traitement spécifique (voir la section 4 de la fiche FDS).  
P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P391 : Recueillir le produit répandu.  
P403+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P405 : Garder sous clef.  
P410+P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.  
P501 : Éliminer le contenu et le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### 3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Hexane normal	110-54-3	57 - 63 %
Gaz de pétrole liquéfiés adoucis	68476-86-8	17 - 23 %
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	3 - 8 %
Oxidate	Confidential sol	1.4 - 2.6 %
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	1 - 2 %

**Note:** Le oxidate est un secret commercial de faible toxicité cutanée. Sa toxicité orale et par inhalation est inconnue, cependant aucun effet indésirable n'est prévu dans des conditions d'utilisations normales.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie cutanée</b>	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie oculaire</b>	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	

	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
<b>Autre</b>	Aucune information disponible.
<b>Symptômes</b>	Peut causer des rougeurs et une irritation aux yeux. Peut causer un assèchement de la peau, des démangeaisons et une irritation. Une haute concentration peut causer une dépression du système nerveux central caractérisé par des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées, de la somnolence et de la fatigue. Nocif ou mortel en cas d'aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.
<b>Note au médecin</b>	Appliquer un traitement symptomatique et de soutien. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Risque d'absorption par aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Poudres chimiques sèches, eau pulvérisée, mousse chimique, dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	Aérosol inflammable. Contenu sous pression, les contenants peuvent exploser sous l'effet de la chaleur. Dégage des vapeurs toxiques et irritantes sous conditions de feu.
<b>Équipements de protection spéciaux</b>	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
<b>Précautions spéciales pour les pompiers</b>	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. L'eau pulvérisée permet de diminuer l'intensité des flammes. Cependant, les jets d'eau peuvent favoriser la propagation de l'incendie. Le liquide flottant sur l'eau peut se déplacer vers une source d'ignition et propager un incendie. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Empêcher l'entrée dans les égouts et autres endroits fermés. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
<b>Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage</b>	Bien aérer l'endroit. Retirer les sources d'ignition. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) ou essuyer ou racler et mettre dans un contenant de récupération approprié. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des</b>	Contenu sous pression, ne pas percer, couper, chauffer ou jeter le contenant dans les flammes. Tenir éloigné des sources de chaleur et des flammes. Utiliser dans un endroit bien aéré. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un
---	---

<b>conditions de sécurité</b>	appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Éviter la contamination avec un autre produit chimique. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
<b>Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles</b>	Conserver le contenant proprement étiqueté bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur. Tenir à l'abri du gel.
<b>Température de stockage</b>	0 à 50 °C (32 à 122 °F)

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

<b>Danger immédiat pour la vie ou la santé</b>	Hexane normal : 1100 ppm.		
Hexane normal	VEMP (8h)	20 ppm	BC
		50 ppm	ACGIH , ON
Gaz de pétrole liquéfiés adoucis	Asphyxiant simple	50 ppm	176 mg/m <sup>3</sup> RSST
		1000 ppm	ACGIH , BC, ON, RSST
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	VEMP (8h)	200 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH , BC, ON
Distillats naphéniques lourds (pétrole), hydrotraités	VECD Brouillard	10 mg/m <sup>3</sup>	RSST
	VEMP (8h) Brouillard	1 mg/m <sup>3</sup>	BC
	Brouillard	5 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH , ON, RSST
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.		
<b>Mesures de protection individuelle</b>			
<b>Yeux</b>	Porter des lunettes de sécurité. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.		
<b>Mains</b>	Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Les gants jetables de Nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jetez-les après usage unique. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher.		
<b>Peau</b>	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Porter un tablier résistant au produit chimique ou un sarrau.		
<b>Voies respiratoires</b>	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvé par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit restreint ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, portez un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, portez un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100.		
<b>Pieds</b>	Aucune mesure de protection personnelle n'est nécessaire.		



Lunettes de sécurité



Gants de néoprène mince



Sarrau

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique</b>	Aérosol (liquide)	<b>Inflammabilité</b>	Inflammable
<b>Couleur</b>	Beige	<b>Limite d'inflammabilité</b>	N.Dis.
<b>Odeur</b>	Odeur de solvant	<b>Point d'éclair</b>	<0 °C (32 °F) (pour le propulsant)
<b>Seuil olfactif</b>	N.Dis.	<b>Température d'auto-inflammation</b>	N.Dis.
<b>pH</b>	S.O.	<b>Sensibilité aux charges électrostatiques</b>	Oui
<b>Point de fusion</b>	N.Dis.	<b>Sensibilité aux chocs et/ou à la friction</b>	Non
<b>Point de congélation</b>	N.Dis.	<b>Densité de vapeur</b>	4.55 (Air = 1)
<b>Point d'ébullition</b>	170 °C (338 °F)	<b>Densité relative</b>	0.89 kg/L (Eau = 1)
<b>Solubilité</b>	Insoluble dans l'eau.	<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	N.Dis.
<b>Taux d'évaporation</b>	> Acétate de butyle	<b>Température de décomposition</b>	N.Dis.
<b>Tension de vapeur</b>	992.8kPa (7446 mm Hg)	<b>Viscosité</b>	N.Dis.
<b>% de volatilité</b>	90%	<b>Masse moléculaire</b>	S.O.
N.Dis.: Non disponible    S.O.: Sans Objet    N.Det.: Non déterminé    N.Ét.: Non établi			

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage. Les contenants aérosols deviennent instables au-delà de 49 °C.
<b>Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)</b>	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Tenir éloigné des sources de chaleur et des flammes. Éviter les températures au delà de 49 °C. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Bases fortes, acides forts, les agents oxydants forts (comme l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates et les perchlorates).
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

## 11. Données toxicologiques

<b>Mesures numériques de la toxicité</b>	<table border="0"> <tr> <td>Hexane normal</td> <td>Ingestion 28700 mg/kg</td> <td>Rat</td> <td>DL50</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Inhalation 169 mg/l/4h</td> <td>Rat</td> <td>CL50</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Peau 3000 mg/kg</td> <td>Lapin</td> <td>DL50</td> </tr> <tr> <td>Gaz de pétrole liquéfiés adoucis</td> <td>Inhalation 520400 ppm/2h</td> <td>Rat</td> <td>CL50</td> </tr> <tr> <td>Distillats légers (pétrole), hydrotraités</td> <td>Ingestion &gt;5000 mg/kg</td> <td>Rat</td> <td>DL50</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Inhalation &gt;10.2 mg/l/4h</td> <td>Rat</td> <td>CL50</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Peau 3160 mg/kg</td> <td>Lapin</td> <td>DL50</td> </tr> <tr> <td>Oxidate</td> <td>Peau &gt;5000 mg/kg</td> <td>Lapin</td> <td>DL50</td> </tr> <tr> <td>Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités</td> <td>Ingestion &gt;5000 mg/kg</td> <td>Rat</td> <td>DL50</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Inhalation 2.18 mg/l/4h</td> <td>Rat</td> <td>CL50</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Peau &gt;5000 mg/kg</td> <td>Lapin</td> <td>DL50</td> </tr> </table>	Hexane normal	Ingestion 28700 mg/kg	Rat	DL50		Inhalation 169 mg/l/4h	Rat	CL50		Peau 3000 mg/kg	Lapin	DL50	Gaz de pétrole liquéfiés adoucis	Inhalation 520400 ppm/2h	Rat	CL50	Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Ingestion >5000 mg/kg	Rat	DL50		Inhalation >10.2 mg/l/4h	Rat	CL50		Peau 3160 mg/kg	Lapin	DL50	Oxidate	Peau >5000 mg/kg	Lapin	DL50	Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	Ingestion >5000 mg/kg	Rat	DL50		Inhalation 2.18 mg/l/4h	Rat	CL50		Peau >5000 mg/kg	Lapin	DL50
Hexane normal	Ingestion 28700 mg/kg	Rat	DL50																																										
	Inhalation 169 mg/l/4h	Rat	CL50																																										
	Peau 3000 mg/kg	Lapin	DL50																																										
Gaz de pétrole liquéfiés adoucis	Inhalation 520400 ppm/2h	Rat	CL50																																										
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Ingestion >5000 mg/kg	Rat	DL50																																										
	Inhalation >10.2 mg/l/4h	Rat	CL50																																										
	Peau 3160 mg/kg	Lapin	DL50																																										
Oxidate	Peau >5000 mg/kg	Lapin	DL50																																										
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	Ingestion >5000 mg/kg	Rat	DL50																																										
	Inhalation 2.18 mg/l/4h	Rat	CL50																																										
	Peau >5000 mg/kg	Lapin	DL50																																										
<b>Voies d'exposition probables</b>	Peau, yeux, inhalation, ingestion.																																												
<b>Effets retardés, immédiats et chroniques</b>	<table border="0"> <tr> <td data-bbox="277 632 537 747"> <b>Voie oculaire</b> </td> <td data-bbox="537 632 1570 747">           Peut causer une irritation des yeux. Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à légèrement irritant.         </td> </tr> <tr> <td data-bbox="277 747 537 968"> <b>Voie cutanée</b> </td> <td data-bbox="537 747 1570 968">           Peut causer une irritation de la peau. Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau, une irritation et une dermatite. L'exposition prolongée ou répétée peut causer des dommages aux organes cibles. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant. L'hexane n'est pas irritant pour la peau chez l'animal. Cependant, plusieurs études chez les humains indiquent que l'hexane est un irritant de la peau.         </td> </tr> <tr> <td data-bbox="277 968 537 1262"> <b>Voie respiratoire</b> </td> <td data-bbox="537 968 1570 1262">           Peut causer une irritation des voies respiratoires. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. L'exposition prolongée ou répétée peut causer des dommages aux organes cibles. L'exposition prolongée et répétée à des hautes concentrations d'hexane normal en milieu de travail peut causer des effets néfastes sur le système nerveux (réduction de la vitesse sensorielle et motrice neuronale). L'inhalation du gaz de pétrole (CAS no 68476-86-8) en grande quantité peut causer l'asphyxie. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition.         </td> </tr> <tr> <td data-bbox="277 1262 537 1608"> <b>Voie orale</b> </td> <td data-bbox="537 1262 1570 1608">           Peut causer des maux de tête, des nausées, des vomissements et des faiblesses. Ce produit contient un mélange d'hydrocarbure (CAS no. 64742-52-5 et 64742-47-8) qui peut causer une irritation gastro-intestinal, des nausées, des vomissements, des diarrhées, des douleurs abdominales et une dépression du système nerveux central tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges et de la fatigue. Risque d'absorption par aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.         </td> </tr> <tr> <td data-bbox="277 1608 537 1713"> <b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b> </td> <td data-bbox="537 1608 1570 1713">           Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.         </td> </tr> <tr> <td data-bbox="277 1713 537 1776"> <b>Classification CIRC / NTP</b> </td> <td data-bbox="537 1713 1570 1776">           Aucun ingrédient n'est répertorié.         </td> </tr> <tr> <td data-bbox="277 1776 537 1881"> <b>Cancérogénicité</b> </td> <td data-bbox="537 1776 1570 1881">           Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.         </td> </tr> <tr> <td data-bbox="277 1881 537 1944"> <b>Mutagène</b> </td> <td data-bbox="537 1881 1570 1944">           Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connu pour causer des effets mutagènes.         </td> </tr> <tr> <td data-bbox="277 1944 537 2053"> <b>Toxicité sur la reproduction</b> </td> <td data-bbox="537 1944 1570 2053">           Le n-hexane a un effet embryotoxique et foetotoxique chez l'animal. Il peut causer une atteinte testiculaire chez l'animal. Le n-hexane est trouvé dans le lait maternel chez l'humain. Les distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS no. 64742-52-5) a un effet         </td> </tr> </table>	<b>Voie oculaire</b>	Peut causer une irritation des yeux. Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à légèrement irritant.	<b>Voie cutanée</b>	Peut causer une irritation de la peau. Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau, une irritation et une dermatite. L'exposition prolongée ou répétée peut causer des dommages aux organes cibles. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant. L'hexane n'est pas irritant pour la peau chez l'animal. Cependant, plusieurs études chez les humains indiquent que l'hexane est un irritant de la peau.	<b>Voie respiratoire</b>	Peut causer une irritation des voies respiratoires. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. L'exposition prolongée ou répétée peut causer des dommages aux organes cibles. L'exposition prolongée et répétée à des hautes concentrations d'hexane normal en milieu de travail peut causer des effets néfastes sur le système nerveux (réduction de la vitesse sensorielle et motrice neuronale). L'inhalation du gaz de pétrole (CAS no 68476-86-8) en grande quantité peut causer l'asphyxie. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition.	<b>Voie orale</b>	Peut causer des maux de tête, des nausées, des vomissements et des faiblesses. Ce produit contient un mélange d'hydrocarbure (CAS no. 64742-52-5 et 64742-47-8) qui peut causer une irritation gastro-intestinal, des nausées, des vomissements, des diarrhées, des douleurs abdominales et une dépression du système nerveux central tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges et de la fatigue. Risque d'absorption par aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.	<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.	<b>Classification CIRC / NTP</b>	Aucun ingrédient n'est répertorié.	<b>Cancérogénicité</b>	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.	<b>Mutagène</b>	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connu pour causer des effets mutagènes.	<b>Toxicité sur la reproduction</b>	Le n-hexane a un effet embryotoxique et foetotoxique chez l'animal. Il peut causer une atteinte testiculaire chez l'animal. Le n-hexane est trouvé dans le lait maternel chez l'humain. Les distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS no. 64742-52-5) a un effet																										
<b>Voie oculaire</b>	Peut causer une irritation des yeux. Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à légèrement irritant.																																												
<b>Voie cutanée</b>	Peut causer une irritation de la peau. Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau, une irritation et une dermatite. L'exposition prolongée ou répétée peut causer des dommages aux organes cibles. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant. L'hexane n'est pas irritant pour la peau chez l'animal. Cependant, plusieurs études chez les humains indiquent que l'hexane est un irritant de la peau.																																												
<b>Voie respiratoire</b>	Peut causer une irritation des voies respiratoires. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. L'exposition prolongée ou répétée peut causer des dommages aux organes cibles. L'exposition prolongée et répétée à des hautes concentrations d'hexane normal en milieu de travail peut causer des effets néfastes sur le système nerveux (réduction de la vitesse sensorielle et motrice neuronale). L'inhalation du gaz de pétrole (CAS no 68476-86-8) en grande quantité peut causer l'asphyxie. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition.																																												
<b>Voie orale</b>	Peut causer des maux de tête, des nausées, des vomissements et des faiblesses. Ce produit contient un mélange d'hydrocarbure (CAS no. 64742-52-5 et 64742-47-8) qui peut causer une irritation gastro-intestinal, des nausées, des vomissements, des diarrhées, des douleurs abdominales et une dépression du système nerveux central tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges et de la fatigue. Risque d'absorption par aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.																																												
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.																																												
<b>Classification CIRC / NTP</b>	Aucun ingrédient n'est répertorié.																																												
<b>Cancérogénicité</b>	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.																																												
<b>Mutagène</b>	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connu pour causer des effets mutagènes.																																												
<b>Toxicité sur la reproduction</b>	Le n-hexane a un effet embryotoxique et foetotoxique chez l'animal. Il peut causer une atteinte testiculaire chez l'animal. Le n-hexane est trouvé dans le lait maternel chez l'humain. Les distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS no. 64742-52-5) a un effet																																												

	foetotoxique et sur la reproduction chez l'animal. <b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b> Le système nerveux central. <b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b> Le système nerveux central, les glandes surrénales, la moelle osseuse, le foie, les ganglions lymphatiques, les reins, l'estomac, le thymus.
<b>Effets d'interaction</b>	Aucune information disponible.
<b>Autres informations</b>	Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/Kg. L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation (aérosol/brouillard) du mélange a été calculée comme étant supérieure à 5 mg/L/4h. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.

## 12. Données écologiques

<b>Toxicité écologique</b>	<p>Poisson CL50 29.98 mg/L (estimated); 96 h (CAS no 68476-86-8)</p> <p>Invertébré aquatique CE50 14.22 mg/L (estimated); 48 h (CAS no 68476-86-8)</p> <p>Poisson - Oryzias latipes CL50 &gt;1 mg/L; 48 h (n-hexane)</p> <p>Invertébré aquatique - Crustacés, Daphnie Magna CE50 3.88 mg/L; 48h (Hexane)</p> <p>Poisson - Truite arc-en-ciel - Salmo gairdneri CL50 &gt;1000 mg/L; 96 h (CAS no 64742-47-8)</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnia Magna CE50 &gt;1000 mg/L; 48 h (CAS no 64742-47-8)</p> <p>Algue verte - Selenastrum capricornutum CE50 &gt;1000 mg/L; 72 h (CAS no 64742-47-8)</p> <p>Poisson - Truite arc-en-ciel - Salmo gairdneri CL50 &gt;100 mg/L; 96 h (CAS no Confidential sol)</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnia Magna CE50 &gt;100 mg/L; 48 h (CAS no Confidential Sol)</p> <p>Algue verte - Selenastrum capricornutum CE50 &gt;100 mg/L; 72 h (CAS no Confidential Sol)</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnia Magna CE50 &gt;10000 mg/L; 28 h (CAS no 64742-52-5)</p>
<b>Persistance</b>	Contient un ou des ingrédients qui peuvent être persistant dans l'environnement aquatique.
<b>Dégradabilité</b>	Le produit est un mélange d'hydrocarbure dont les ingrédients ne sont pas tous facilement biodégradables (OECD 301F). Le n-hexane subit une biodégradation à 98% en 28 jours et à 83% après 10 jours selon le test de biodégradation dans l'eau (OCDE 301F). Les distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS no. 64742-47-8) sont facilement biodégradable avec un résultat de >60% en 14 jours (OCDE 301F). L'oxidate n'est pas facilement biodégradable avec une biodégradation à 55% en 28 jours (OCDE 301F). Les distillats naphéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS no 64742-52-5) ne sont pas facilement biodégradable avec une biodégradation à 31% en 28 jours (OCDE 301F).
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Le produit est un mélange d'hydrocarbure dont les ingrédients peuvent avoir différent potentiel de bioaccumulation. La valeur de Log K <sub>ow</sub> de 3.9 et le facteur de bioconcentration (FBC) estimé de 170 à 501 suggèrent que le n-hexane ne se bioaccumule pas beaucoup dans les lipides des récepteurs écologiques. L'oxidate devrait se bioaccumuler selon son coefficient de partition (Log K <sub>ow</sub> >9.4) élevé.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Le produit est un mélange d'hydrocarbure dont certains ingrédients peuvent s'évaporer dans l'air alors que d'autres présenteront une mobilité moyenne à faible dans le sol. Le produit (CAS no 68476-86-8) est un mélange d'hydrocarbure léger dont les ingrédients s'évaporent rapidement dans l'air. Le K <sub>oc</sub> de n-hexane peut être estimé à 130, indiquant qu'il devrait avoir une grande mobilité dans le sol. La distribution du n-hexane dans les compartiments environnementaux a été calculée à 91.6% dans l'air, 4.9% dans l'eau, 0.7% dans les sédiments et à 2.8% dans le sol.
<b>Autres effets nocifs</b>	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

### 13. Données sur l'élimination

<b>Contenant</b> 	<p>Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS percer, couper, chauffer ou brûler le contenant, même après usage. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Dépressuriser le récipient vide (videz-le de son gaz propulsant). Les contenants vides peuvent être retraités (recyclés) partout où il y a un programme de récupération. Les solvants organiques non utilisés ou usés peuvent être retraités (recyclés) partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.</p>
--	--

### 14. Informations relatives au transport

<b>Numéro ONU</b>	UN 1950
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	AÉROSOLS
<b>Dangers environnementaux</b>	Ce matériau n'est pas répertorié comme un polluant marin.
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Permis requis pour le transport avec des pancartes adéquates affichées sur le véhicule. Exemption disponible : LTD QTY selon le RTMD canadien - art. 1.17; Mode de transport : ferroviaire, maritime et routier, applicable pour des envois domestiques canadien. Limites quantitatives : applicable pour des canettes d'aérosols contenant =< 1L chacune.
<b>TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)</b>	
<b>Classe(s) relative(s) au transport</b>	 Classe 2.1
<b>Groupe d'emballage</b>	
<b>Guide des mesures d'urgence 2012</b>	<u>126</u>
<b>IMO/IMDG - Transport Maritime International</b>	
<b>Classification</b>	UN 1950. AÉROSOLS. Classe 2.1 Programmes d'urgence (FS-No) F-D, S-U
<b>IATA - Association Aérienne internationale de Transport</b>	
<b>Classification</b>	UN 1950. AÉROSOLS INFLAMMABLES. Classe 2.1
<p>La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.</p>	

### 15. Informations sur la réglementation

#### CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Hexane normal	110-54-3	X	X		X
Gaz de pétrole liquéfiés adoucis	68476-86-8		X		X
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	X	X		X
Oxidate	Confidential sol				
Distillats naphéniques lourds (pétrole),	64742-52-5		X		

hydrotraités

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

## ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Hexane normal	110-54-3	X	X	X		X	X			
Gaz de pétrole liquéfiés adoucis	68476-86-8	X								
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	X								
Oxidate	Confidential sol	X								
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	X								

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

## Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

## Autres réglementations

### SIMDUT 1988



B5

D2B

Classe B5 : Aérosols inflammables

Classe D2B : Matières toxiques ayant d'autres effets

### HMIS



2 Health

4 Flammability

0 Reactivity

B Protective Equipment

### NFPA



## 16. Autres informations

<b>Date (AAAA-MM-JJ)</b>	AEROCHEM Inc. 2016-02-11
<b>Version</b>	01
<b>Autres informations</b>	<p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, <a href="http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php">http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php</a></li><li>- TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, <a href="http://toxnet.nlm.nih.gov/">http://toxnet.nlm.nih.gov/</a></li><li>- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), <a href="http://www.reptox.csst.qc.ca">http://www.reptox.csst.qc.ca</a></li><li>- NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, <a href="http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html">http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html</a></li><li>- OECD Existing Chemicals Database, Chemicals Screening Information DataSet (SIDS) for High Volume Chemicals, UNEP publications, <a href="http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx">http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx</a></li><li>- Bases de données, Institut National de Recherche et de Sécurité, <a href="http://www.inrs.fr/accueil/produits/bdd.html">http://www.inrs.fr/accueil/produits/bdd.html</a></li></ul> <p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA) NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health NTP: National Toxicology Program RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec) CIRC: Centre international de recherche sur le cancer DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé SGH: Système général harmonisé SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min) VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée</p>
<b>Produit par</b>  Une vision globale de la prévention!	<p>Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventifs ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.</p>